



ARRETE

désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admi

***Licence professionnelle
METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES
AGRICOLES
parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polyculture, grandes cultures)***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

***Licence professionnelle
METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES
AGRICOLES
parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polyculture, grandes cultures)***

est composée comme suit :

- Mme Frédérique BESNIER, Vacataire Non Fonctionnaire (Auzeville)
- Mme Anne-Sophie DELAHOUSSE, Vacataire Non Fonctionnaire (Auzeville)
- Mme Carole HERMON, Professeure des Universités
- M. Séverin JEAN, Maître de Conférences

Président

-
-
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 22/02/2024

**Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK**

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr